

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 Décembre 2022

**Commune de
PAULHAN**

N° 2022/12/19

Date de la convocation	28/11/2022
	Votes : 22
Présents : 19	Pour : 22
Absents : 5	Contre : 0
Représentés : 3	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le cinq Décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, BIROUSTE Pascal, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GASC Carine à Mr GASC Georges
- Mme LAMBERT Véronique à Mme GAVINET Isabelle
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique

Objet : Avenant au contrat Bourg Centres 2022-2028

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération en du 11 avril 2019, le conseil municipal a approuvé le contrat cadre de la ville de Paulhan dans le dispositif Bourg Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2019-2021.

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1^{ère} génération en prolongeant sa durée de validité, en actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune, et en mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel à court terme et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la nouvelle période (2022-2028).

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'avenant au contrat cadre de la ville de Paulhan dans le dispositif Bourg Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2022-2028,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier auprès de la région Occitanie-Pyrénées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20221205-2022-12-19-DE
Date de télétransmission : 12/12/2022
Date de réception préfecture : 12/12/2022